

Commune de Muespach-le-Haut

date de dépôt : 04 janvier 2011
demandeur : Monsieur et Madame
BECKER Julien et ZANGNA Cécile
pour : **construction d'une maison à
ossature bois**
adresse terrain : **Rue de la Diligence,
à Muespach-le-Haut (68640)**

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Muespach-le-Haut

Le maire de Muespach-le-Haut,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 04 janvier 2011 par Monsieur et Madame BECKER Julien et ZANGNA Cécile demeurant 74 Rue de Lattre de Tassigny, Saint-Louis (68300);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison à ossature bois ;
- sur un terrain situé Rue de la Diligence, à Muespach-le-Haut (68640) ;
- pour une surface hors-oeuvre nette créée de 133 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 3.08.1998 et modifié les 1.03.2001 et 31.01.2006 ;

Vu l'avis favorable de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH en date du 11/02/2011 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE.

Fait à MUESPACH-le-HAUT, Le **10 MARS 2011**



Le maire,


BOHRER André

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.